

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 août 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20250801-D202500102I0-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26

de Votants: 28

Dont vote par procuration: 2

OBJET:

Financement de

l'association Mariziki de

Kawéni dans le cadre de

l'expérimentation de

production de repas pour

un public défavorisé et

dans un cadre

professionnalisant des

vendeuses ambulantes

NOTA: Le Maire certifie que

le compte rendu de cette

délibération sera affiché à la

convocation avait été faite le

mairie

que

le

Abstention: 0

Contre: 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.00102/2025 du 01/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier août, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 25 juillet 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire.**

Etaient présents: (26)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire). M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale)

Absents: (21)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), **Mme Fatima** Fayna M'SOILI (Conseillère M. Abdallah OUMOURI (Conseiller Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipal), municipale déléguée), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), **Mme Anfiat TOUMBOU** DANI (Conseillère municipale)

Le Maire.

de la

porte

11/08/2025

25/07/2025.

Absents excusés: (0)

Procuration: (2)

Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou;

Considérant la ville de Mamoudzou s'est engagée à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en place, en cohérence avec les orientations de politique publique, une expérimentation de production et de distribution de repas aux enfants en situation de vulnérabilité économique, via la professionnalisation des vendeuses ambulantes au sein de l'association Mariziki de Kawéni;

Considérant que dans ce cadre, la DEETS a contribué financièrement pour un montant maximal de 230 000 € au regard du montant total estimé des coûts éligibles de fonctionnement sur l'ensemble de l'exécution de la convention établie à la signature de la convention annuelle d'objectifs en date du **16 décembre 2022**, versée à 100 % sur le compte de la ville de Mamoudzou ;

Considérant le tableau de financement ci-joint :

Montant total de	la	Dépenses engagées par la	Montant de la convention à
convention		ville pour le compte de	verser par la ville à
d'expérimentation		l'association Mariziki	l'association Mariziki
230 000 €		125 183 ,25 €	104 816, 75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres et représentés :

Article 1^{er}: d'approuver le portage de ce projet d'expérimentation avec l'association à Mariziki.

<u>Article 2</u>: de constater les dépenses engagées par la ville de Mamoudzou et de reverser la subvention restante à Mariziki pour la poursuite de l'expérimentation.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 05/08/2025

Le Maire

Abstention (0): Contre (0):